

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Introduction : ➤ Inondations par la Loire et le Sornin
➤ mouvements de terrain

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs, naturels ou technologiques, susceptibles de se développer sur les lieux de vie, de travail ou de vacances. Livrée auprès de tous les citoyens elle prépare à un comportement responsable au moment de la survenue du danger.

Elle a été instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « *Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ».

Il ressort que la commune de POUILLY SOUS CHARLIEU est concernée par les risques majeurs :

➤ **d'inondation**

- par crue de la LOIRE (fréquents)
- par crue de SORNIN (fréquents)
- par rupture du barrage de VILLEREST (aléatoire)

➤ **mouvement de terrain**

- érosion de berges du fleuve et des rivières
- glissement en certains points

Une inondation :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

Elle peut se traduire par :

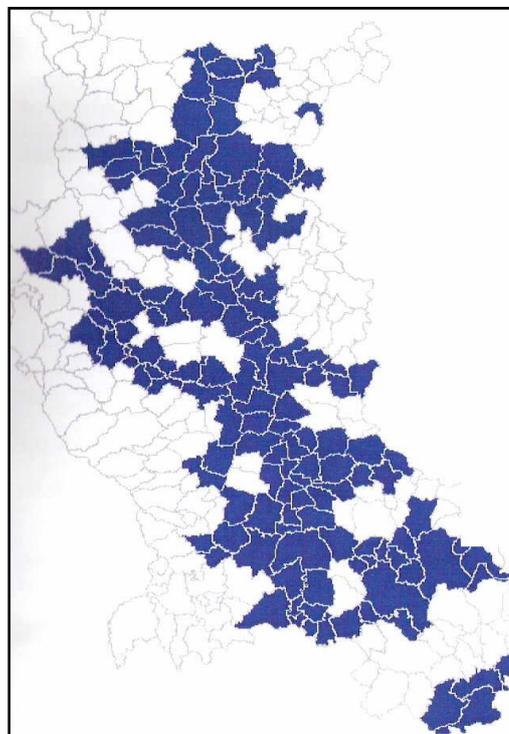
- un débordement de cours d'eau,
- une remontée de la nappe phréatique,
- une stagnation des eaux pluviales,
- un ruissellement en secteur urbain.

Grâce à l'analyse des crues historiques (dates, secteurs concernés, débits...), on procède à une classification des crues en fonction de leur fréquence ; on met ainsi en évidence le retour des crues de forte amplitude : ***la crue centenaire*** est une crue qui, chaque année, à une probabilité sur cent de se produire.

↘ Carte de risque d'inondation dans **la LOIRE**

Nombre de communes concernées : **156**

Population concernée : 603 **685**
habitants

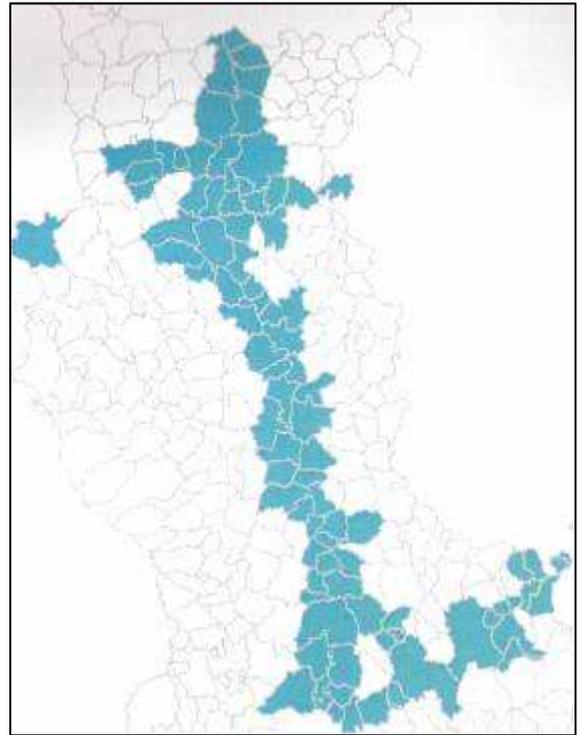


∨ Carte de risque des barrages dans **la LOIRE**

Nombre de communes
concernées : **89**

Population concernée : **504 900
habitants**

(estimation basée sur l'ensemble
de la population des communes
touchées-RGP (INSEE 1999)



Les enjeux :

Les dommages causés par les inondations sont dus à la submersion, à l'érosion et à l'agressivité des eaux chargées et polluées, ainsi qu'à leur mise en pression.

- **Effet sur les hommes :** noyade, électrocution, personnes blessées, isolées, déplacées.
- **Effet sur les biens :** destructions, dommages aux habitations, au bétail, aux cultures, aux ouvrages, paralysie des services publics, pertes d'exploitation directe et indirecte pour les entreprises.
- **Effets sur l'environnement :** endommagement, voire destruction de la flore et de la faune, pollutions diverses, pouvant aller jusqu'au déclenchement d'accidents technologiques.

Les risques :

1) De la Loire :

Ses crues peuvent être provoquées par de fortes précipitations (fréquentes en automne et jusqu'en décembre), ou à la fonte des neiges.

La Loire, a connu à Pouilly sa dernière grande crue centenaire, en 1846

Autres crues importantes :

- ✧ 1907
- ✧ 1943
- ✧ 1980
- ✧ 2003
- ✧ 2008 : dernière grosse inondation par la Loire (fréquence trentenaire)

2) Du Sornin :

Ses crues peuvent être provoquées par de fortes précipitations locales, suite à une période pluvieuse. Elles se produisent généralement entre le mois d'octobre et le mois de mai. Elles sont aggravées localement quand elles coïncident avec une crue de la Loire (exemple en 2003).

2) Du barrage de Villerest :

a) Gestion du barrage:

Le barrage est un barrage écrêteur : En cas de pluies importantes en amont (Haute Loire), l'eau du barrage est relâchée en prémisses de l'afflux de façon à « lisser » la crue. Ainsi, la Loire reste dans son lit « mineur » n'inondant que les prés bas. Depuis 1983 ce barrage protège des crues les communes en aval de Villerest . En cas de crues plus importantes (ex : 2003 2008), de fréquence trentenaire, le barrage remplit ainsi sa fonction en limitant le nombre de lieux d'habitations concernés.

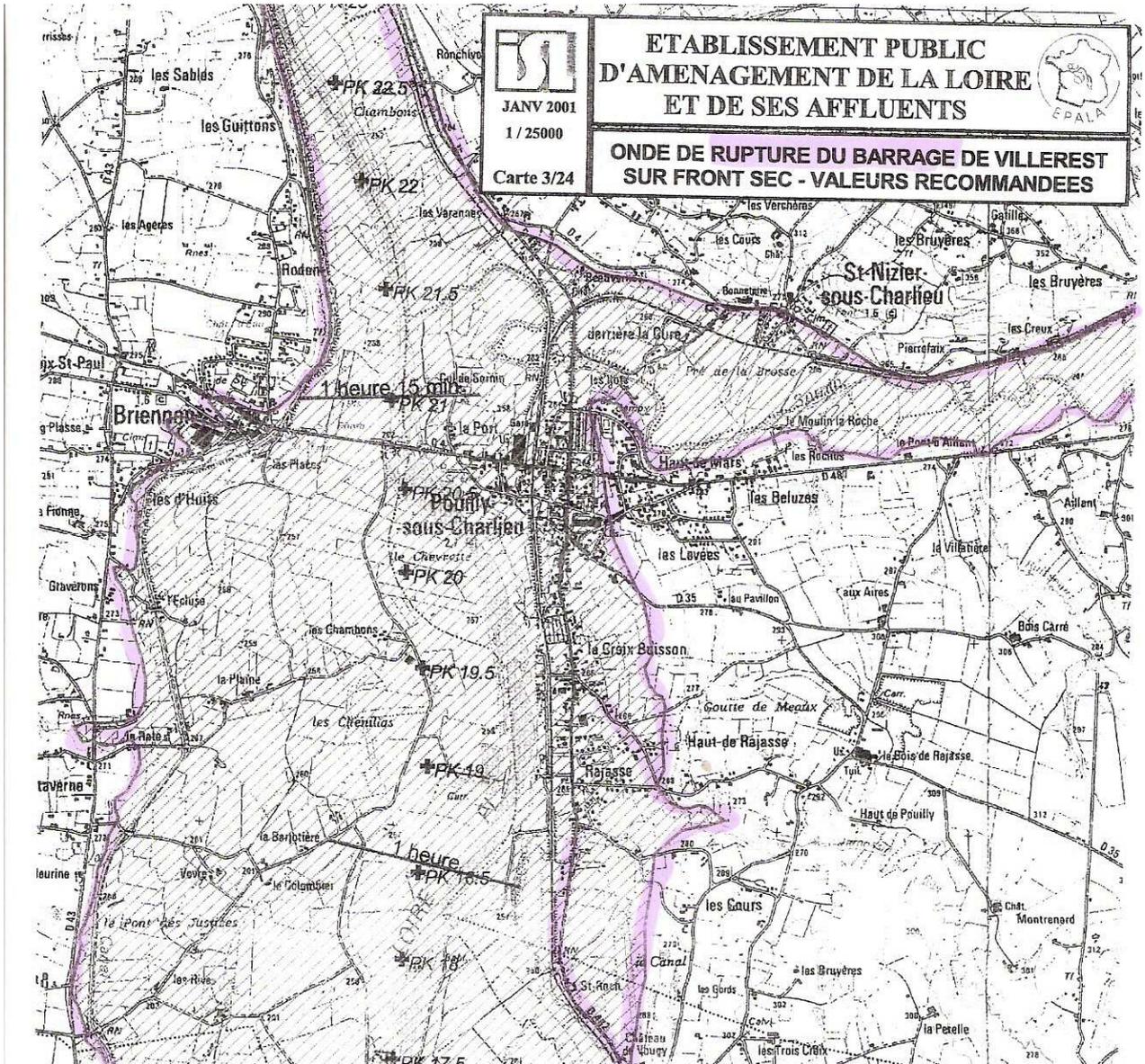
En cas de crue centenaire, le barrage limite les zones d'expansion des eaux.

Le barrage sert également au soutien des étiages, évitant un niveau d'eau trop bas en cas de sécheresse.

Pêcheurs, promeneurs, campeurs... attention aux lâchers intempestifs des eaux qui peuvent faire varier subitement le niveau des eaux du fleuve.

b) Rupture aléatoire du barrage de Villerest :

*Carte de risque de rupture du barrage
De Villerest sur la commune de Pouilly*



Quelques photographies de l'inondation du 2 décembre 2003 (crues simultanées de la Loire et du Sornin)



Route de Briennon inondée

Entrée du stade
après la crue



Accès à la station d'épuration
à la chevrette

Rue de la Berge



Consignes de sécurité : En cas d'inondation

**A
V
A
N
T**

- ♦ **S'informer des risques encourus, des consignes de sauvegarde**
- ♦ **Monter ou surélever les meubles**
- ♦ **Amarrer les objets susceptibles d'être emportés**
- ♦ **Mettre les produits toxiques au sec**
- ♦ **Faire une réserve d'eau potable et d'aliments**
- ♦ **Couper le gaz et l'électricité**

**P
E
N
D
A
N
T**

- ♦ **S'informer de la montée des eaux**
 - **Radio et n° de météo locale (tél .08 92 68 02 42)**
- ♦ **N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre**
- ♦ **Etre attentif aux alertes concernant la consommation de l'eau du robinet (panneau d'affichage, site internet, alerte téléphonique)**
- ♦ **Ne jamais s'engager à pied ou en voiture sur une aire inondée**

**A
P
R
È
S**

- ♦ **Aérer et désinfecter les pièces**
- ♦ **Ne rétablir l'électricité qu'après contrôle de l'installation**
- ♦ **Chauffer dès que possible**
- ♦ **Faire l'inventaire complet des dommages**

⇒ Mouvements de terrain :

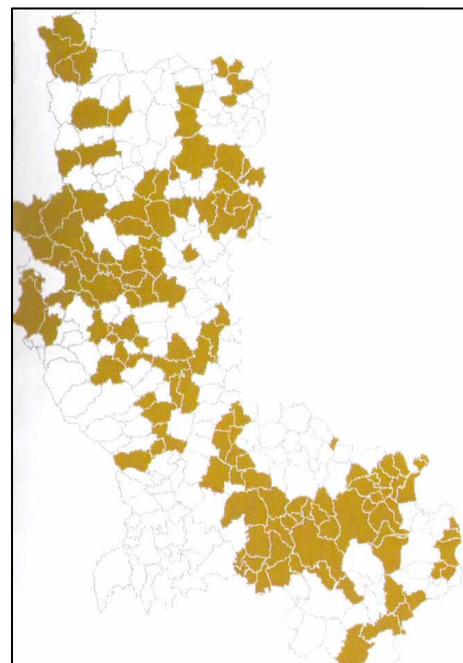
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacement plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (occasionnée par l'homme) .

Dans la commune de Pouilly sous Charlieu, les risques de mouvement de terrain sont de type :

- **Erosion de berge** : c'est un phénomène régressif d'ablation de matériaux, dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent.
- **Glissement** : il correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture.

Nombre de communes concernées dans la Loire : **142**

Population concernée : **516 805 habitants**
(estimation basée sur le RGP INSEE 1999)



↘ Carte des risques de mouvement de terrains dans la LOIRE

Les enjeux :

- **Effets sur l'homme** : une dizaine de morts par an en France
- **Effets sur les biens** : endommagement, destruction, interruption d'activité, perte de production, obstruction des voies de communication...
- **Effets sur l'environnement** : destruction de forêt, recul du littoral...

Consignes de sécurité :

**A
V
A
N
T**

- ♦ **Suppression ou stabilisation des masses instables (pilier, ancrage, mur de soutènement...) ; collecte des eaux de surface, drainage.**
- ♦ **Système de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis (grillage, filets, murs, fossés), renforcement des façades et des fondations profondes.**

**A
P
R
È
S**

- ♦ **En cas d'apparition ou de constatations de fissures dans ou sur un immeuble, d'affaissement de chaussée, d'éboulement de terre, de chute de pierres :**
 - **Ne pas entrer dans le lieu endommagé**
 - **Evaluer les dégâts**
 - **Informers les autorités**

TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses (T.M.D.) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime, fluviale ou par canalisation de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Sur la route, le développement des infrastructures de transports et du trafic multiplie les risques d'accidents.

Les principaux dangers liés au T.M.D. sont:

- *l'explosion occasionnée par un choc, par le mélange de produits ... avec des risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc*
- *L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite ... avec des risques de brûlures et d'asphyxie*
- *la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.*

Ces produits dangereux sont signalés par un étiquetage sur les véhicules afin de permettre une identification rapide. en cas d'accident.

N° d'identification du danger

N° d'identification de la matière



LES ENJEUX

Effets sur l'Homme : effets de souffle et de traumatisme liés aux projectiles lors de l'explosion ; brûlure ; en cas d'intoxication : troubles neurologiques, respiratoire, cardio-vasculaire...

Effets sur les biens : destructions mécaniques ou thermiques de bâtiments et de véhicules. Pour une pollution aquatique, détérioration des dispositifs de pompage.

Effets sur l'environnement : arbres arrachés ou brûlés ; nuage toxique et contamination de l'air (dépôt toxique sur les végétaux, avec des conséquences sur l'alimentation des humains et des animaux); pollution du sol (flore et nappe phréatique) ; pollution de l'eau (destruction de la flore et la faune aquatique).

Consignes de sécurité

P
E
N
D
A
N
T

Si on est témoin: donner l'alerte (par téléphone au 18, 17 ou 112 depuis un téléphone mobile) en précisant si possible le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro et le code danger, la nature du sinistre (feu, nuage, explosion, ...);

Ne pas déplacer les victimes (sauf incendie)

En cas de nuage toxique, fuir perpendiculairement au vent ;

S'éloigner du lieu de l'accident et se mettre à l'abri dans un local clos (ne pas rester dans la voiture);



ni flamme, ni cigarette



enfermez vous dans un bâtiment



bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

⇒ Canicule :

• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.



La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.



Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la mairie.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Personne âgée :

Mon corps transpire peu et à donc du mal à se maintenir à 37° C.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hypertermie).



AGIR :

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur (fermer les volets).
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte : Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



AGIR :

-Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

-Je ne reste pas en plein soleil.

-Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur (fermer les volets).

-Je bois beaucoup d'eau et ne consomme pas d'alcool.

-Au travail je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

-Je prends des nouvelles de mon entourage.

Quelques recommandations pour faire face à la canicule:

- Boire et continuer à manger en fractionnant les repas
- Demander conseil à son médecin ou pharmacien
- Se rafraîchir et se protéger de la chaleur (fermer les volets, porter un chapeau, éviter de sortir entre 12h00 et 16h00, prendre des douches...)
- Cesser toute activité physique pendant plusieurs heures

CONTACTS UTILES :

**POMPIERS : 18
OU 112 (depuis un téléphone
mobile)**

POLICE : 17

SAMU : 15

**METEO : 08 92 68 02 42
OU INTERNET : www.meteo.fr**